

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU  
MUNICIPALITÉ DE DÉLÉAGE**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Déléage, présidée par Monsieur le Maire Bernard Cayen et tenue le mardi 2 août 2016, à 20h, à la salle communautaire de L'Édifce Palma-Morin, située au 175 Route 107 à Déléage.

**SONT PRÉSENTS :**

- Monsieur Bernard Cayen, maire
- Monsieur Hugo Morin, conseiller siège no.1
- Monsieur Gilles Jolivette, conseiller siège no.2
- Monsieur Denis Brazeau, conseiller siège no.3
- Madame Diane Marenger, conseillère siège no.4
- Monsieur Michel Guy, conseiller siège no.5
- Madame Madeleine Aumond, conseillère siège no.6

**EST AUSSI PRÉSENT :** Monsieur Henri-Claude Gagnon, directeur général et secrétaire-trésorier en tant que secrétaire d'assemblée.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Sous la présidence de Monsieur Bernard Cayen, la séance est ouverte à 20h00.

**RÉSOLUTION 2016-08-CMD9271**  
**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Monsieur le conseiller Michel Guy, appuyé par Monsieur le conseiller Hugo Morin, propose et il est résolu par le conseil municipal de Déléage :

**D'ADOPTER** l'ordre du jour présenté.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

**PRÉSENTATION DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC**

La présentation est suivie d'une période de questions à M. Daniel Viau, capitaine du poste de Maniwaki.

**AVIS DE MOTION 2016-08-CMD9272**  
**AVIS DE MOTION POUR LA MODIFICATION DU RÈGLEMENT NO 521-ADM-2014 - CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE RÉVISÉE DES ÉLUS DE LA MUNICIPALITÉ DE DÉLÉAGE**

Il est donné à la présente séance ordinaire par Madame la conseillère Madeleine Aumond, un avis de motion à l'effet que sera présenté à une séance subséquente, pour adoption, un règlement modifiant le code d'éthique et de déontologie révisée des élus de la municipalité de Déléage.

**AVIS DE MOTION 2016-08-CMD9273**  
**AVIS DE MOTION POUR LA MODIFICATION DU RÈGLEMENT NO 515-ADM-2012 - CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE DÉLÉAGE**

Il est donné à la présente séance ordinaire par Madame la conseillère Madeleine Aumond, un avis de motion à l'effet que sera présenté à une séance subséquente, pour adoption, un règlement modifiant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de Déléage.

**RÉSOLUTION 2016-08-CMD9274**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Chaque membre ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2016, le directeur général et secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

Monsieur le conseiller Michel Guy, appuyé par Madame la conseillère Diane Marenger, propose et il est résolu par le conseil municipal de Délégation :

**D'APPROUVER** le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2016 tel que présenté.

Monsieur le conseiller Gilles Jolivette et Monsieur le conseiller Denis Brazeau votent contre l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2016 à cause du contenu des résolutions no 2016-07-CMD9248, 2016-07-CMD9255 et 2016-07-CMD9264.

Cette proposition est adoptée à la majorité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION 2016-08-CMD9275**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

Chaque membre ayant reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 juillet 2016, le directeur général et secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

Madame la conseillère Madeleine Aumond, appuyée par Madame la conseillère Diane Marenger, propose et il est résolu par le conseil municipal de Délégation :

**D'APPROUVER** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 juillet 2016 tel que présenté.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

***ADMINISTRATION GÉNÉRALE***

**RÉSOLUTION 2016-08-CMD9276**

**ADOPTION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS**

**CONSIDÉRANT QUE** la liste des déboursés au 3 août 2016 totalise 344 488.38\$ et se détaille comme suit :

Comptes à payer :	230 294.93\$
Comptes payés :	69 833.35\$
Salaires :	44 360.10\$

Frais de déplacement et remboursement de dépenses, inclus dans les salaires

- employés : 2 525.83\$ - élus : 0\$

Chèque ou prélèvement annulé : 7328 et 7378

**EN CONSÉQUENCE,** Monsieur le conseiller Hugo Morin, appuyé par Madame la conseillère Diane Marenger, propose et il est résolu par le conseil municipal de Délégation :

**D'ADOPTER** la liste des déboursés.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION 2016-08-CMD9277**

**ACHAT D'UN ENCART PUBLICITAIRE CONGRÈS OPTIMISTE**

**CONSIDÉRANT QU'** une demande de publicité a été faite par le Club optimiste de Maniwaki pour l'achat d'une publicité dans l'encart publicitaire du congrès optimiste 2016;

**CONSIDÉRANT QUE** cette publicité fera la promotion des attraits touristiques et des services offerts dans la municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** l'implication de la municipalité, par l'achat de publicité, pourrait éventuellement influencer la venue d'un congrès dans notre région;

**EN CONSÉQUENCE,** Monsieur le conseiller Denis Brazeau, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Guy, propose et il est résolu par le conseil municipal de Déléage :

**DE FAIRE** l'achat d'une publicité d'une demi-page et d'une valeur de 100\$ dans l'encart publicitaire du congrès optimiste 2016.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION 2016-08-CMD9278**

**MANDAT AU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER POUR L'ACQUISITION DE CERTAINS IMMEUBLES MIS EN VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Déléage peut enchérir et acquérir des immeubles mis en vente pour taxes municipales impayées, et ce, conformément à l'article 1038 du Code municipal;

**CONSIDÉRANT QUE** certains immeubles seront mis en vente pour défaut de paiement des taxes, et ce, selon la résolution portant le numéro 2016-07-CMD9252;

**CONSIDÉRANT QUE** ce conseil croit opportun d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Henri-Claude Gagnon, à enchérir et acquérir certains des immeubles mis en vente pour défaut de paiement de taxes;

**EN CONSÉQUENCE,** Madame la conseillère Madeleine Aumond, appuyée par Monsieur le conseiller Michel Guy, propose et il est résolu par le conseil municipal de Déléage :

**DE MANDATER** conformément aux dispositions du Code municipal, le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Henri-Claude Gagnon, à enchérir pour et au nom de la municipalité pour certains immeubles faisant l'objet de la vente pour défaut de paiement de taxes à être tenue le 6 octobre 2016, et ce, jusqu'à concurrence des montants de taxes, en capital, intérêts et frais.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION 2016-08-CMD9279**

**RENOUVELLEMENT DE CONTRAT DE LA MACHINE À TIMBRE**

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat de location de la machine à timbre est terminé et qu'il y a lieu de renouveler le contrat de location de la machine à timbres;

**CONSIDÉRANT QUE** la compagnie Pitney Bowes offre un rabais de fidélisation de 15% pour le renouvellement d'un contrat de 36 mois;

**EN CONSÉQUENCE,** Monsieur le conseiller Gilles Jolivette, appuyé par Madame la conseillère Diane Marenger, propose et il est résolu par le conseil municipal de Délégé :

**DE RENOUVELER** le contrat de la machine à timbre avec la compagnie Pitney Bowes et pour une durée de 36 mois.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

#### **ADOPTÉE**

#### **RÉSOLUTION 2016-08-CMD9280**

#### **VILLE DE GRACEFIELD – DEMANDE D'APPUI POUR L'INSTALLATION D'UNE TOUR CELLULAIRE**

**CONSIDÉRANT QUE** la ville de Gracefield demande l'appui des municipalités de la MRC Vallée-de-la-Gatineau à leur demande pour l'installation d'une tour cellulaire dans le secteur du chemin Montfort;

**CONSIDÉRANT QU'** il est difficile pour les citoyens de ce secteur de la ville d'obtenir des ondes cellulaires et qu'il y a lieu de corriger cette situation;

**CONSIDÉRANT QUE** d'autres municipalités ont entrepris ces mêmes démarches et qu'il en est résulté l'installation de tours cellulaires par l'entremise de Bell Alliant;

**EN CONSÉQUENCE,** Monsieur le conseiller Denis Brazeau, appuyé par Monsieur le conseiller Gilles Jolivette, propose et il est résolu par le conseil municipal de Délégé :

**D'APPUYER** la ville de Gracefield dans sa demande d'installation d'une tour cellulaire dans le secteur du chemin Montfort.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

#### **ADOPTÉE**

#### **RÉSOLUTION 2016-08-CMD9281**

#### **ADOPTION DE LA POLITIQUE DE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DÉPLACEMENT**

**CONSIDÉRANT QU'** il est nécessaire d'encadrer, selon le principe de la saine gestion publique, les conditions et modalités de remboursement des frais de déplacement et de représentation et autres dépenses qu'encourent les élus, le personnel ainsi que les membres de la brigade de pompiers de la municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité reconnaît que participer à une réunion, un colloque, un congrès, de la formation fait partie des fonctions des élus et des employés de la municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** la participation à ces activités entraîne des frais pour les repas, l'hébergement et le déplacement;

**CONSIDÉRANT QUE** la participation à ces activités doit être préalablement autorisée par le conseil municipal sur recommandation du directeur général et secrétaire-trésorier;

**EN CONSÉQUENCE,** Madame la conseillère Diane Marenger, appuyée par Monsieur le conseiller Michel Guy, propose et il est résolu par le conseil municipal de Déléage :

**D'ADOPTER** la politique de remboursement des frais de déplacement, de représentation et autres dépenses encourues par les membres du conseil, les employés municipaux et des membres de la brigade de pompiers du service de sécurité publique de Déléage.

**DE MANDATER** Monsieur le maire Bernard Cayen et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Henri-Claude Gagnon à signer la politique.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

#### **ADOPTÉE**

#### **RÉSOLUTION 2016-08-CMD9282**

#### **ADOPTION DE LA POLITIQUE SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL DU PERSONNEL-CADRE DE LA MUNICIPALITÉ DE DÉLÉAGE**

**CONSIDÉRANT QU'** il est nécessaire de mettre en place une politique concernant les conditions de travail, les avantages et bénéfices des cadres qui travaillent pour la municipalité de manière à faciliter l'administration des conditions de travail;

**CONSIDÉRANT QU'** il est nécessaire d'encadrer, selon le principe de la saine gestion publique, les conditions salariales, les avantages et bénéfices des cadres travaillants pour la municipalité de Déléage;

**EN CONSÉQUENCE,** Monsieur le conseiller Denis Brazeau, appuyé par Madame la conseillère Diane Marenger, propose et il est résolu par le conseil municipal de Déléage :

**D'ADOPTER** la politique sur les conditions de travail du personnel-cadre de la municipalité de Déléage.

**DE MANDATER** Monsieur le maire Bernard Cayen et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Henri-Claude Gagnon à signer la politique.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

#### **ADOPTÉE**

#### **RÉSOLUTION 2016-08-CMD9283**

#### **MANDAT LAPOINTE BEAULIEU – BORNAGE CHEMIN RIVIÈRE-GATINEAU NORD**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a reçu le 27 juillet 2016, une mise en demeure provenant des procureurs de M. Hervé Mercier;

**CONSIDÉRANT QUE** cette mise en demeure concerne un bornage selon l'article 469 C.p.c. et à convenir du choix d'un arpenteur;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité n'ayant pas les compétences nécessaires pour se défendre dans des causes semblables;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité donne le mandat à ses conseillers juridiques de faire les démarches nécessaires afin de sortir la municipalité de ce dossier de bornage et toutes autres démarches concernant cette affaire;

**EN CONSÉQUENCE,** Monsieur le conseiller Hugo Morin, appuyé par Madame la conseillère Diane Marenger, propose et il est résolu par le conseil municipal de Délégation :

**DE CONFIER** à ses conseillers juridiques, la Firme Lapointe Beaulieu, le mandat d'agir dans le dossier de bornage afin de sortir la municipalité de cette cause.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

***TRANSPORT ET VOIRIE***

**RÉSOLUTION 2016-08-CMD9284**

**ADOPTION DU RAPPORT DES TRAVAUX SUR LE CHEMIN LAC BOIS-FRANC**

**CONSIDÉRANT** la fin des travaux dans le cadre du programme AIRRL sur le chemin Lac Bois-Franc;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entrepreneur a soumis la facture finale démontrant les coûts totaux et que cette facture a été soumise au conseil municipal pour approbation;

**CONSIDÉRANT QU'** un avis de conformité des travaux réalisés a été émis par un ingénieur du Service de génie municipal de la MRCVG;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le chemin Lac Bois-Franc pour un montant de 167 413.37\$ net des taxes remboursables, conformément aux exigences du Ministère des Transports;

**EN CONSÉQUENCE,** Madame la conseillère Madeleine Aumond, appuyée par Monsieur le conseiller Denis Brazeau, propose et il est résolu par le conseil municipal de Délégation :

**D'ADOPTER** le rapport des travaux sur le chemin du Lac Bois-Franc conformément aux exigences du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION 2016-08-CMD9285**

**PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RÉFECTION DU CHEMIN BAIE-DAVIS**

**CONSIDÉRANT QUE** des sommes sont toujours disponibles dans le cadre du programme Volet- accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL);

**CONSIDÉRANT QUE** le chemin Baie-Davis a été ciblé pour la réalisation des travaux;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil municipal ont pris connaissance des modalités d'application du Volet – Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL);

- CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil municipal désirent présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local;
- EN CONSÉQUENCE,** Monsieur le conseiller Hugo Morin, appuyé par Monsieur le conseiller Denis Brazeau, propose et il est résolu par le conseil municipal de Délégation :
- D'AUTORISER** la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet AIRRL.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION 2016-08-CMD9286**

**PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RÉFECTION DU CHEMIN FERME-JOSEPH**

- CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil municipal ont pris connaissance des modalités d'application du Volet – Redressement des infrastructures routières locales (RIRL);
- CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil municipal désirent présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) pour l'élaboration des plans et devis de travaux d'amélioration du réseau routier local de niveaux 1 et 2;
- CONSIDÉRANT QUE** les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC Vallée-de-la-Gatineau a obtenu un avis favorable du MTMDET;
- EN CONSÉQUENCE,** Monsieur le conseiller Hugo Morin, appuyé par Monsieur le conseiller Gilles Jolivette, propose et il est résolu par le conseil municipal de Délégation :
- D'AUTORISER** la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire élaborer les plans et devis selon les modalités établies dans le cadre du volet RIRL.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION 2016-08-CMD9287**

**AUTORISATION DE LANCER L'APPEL D'OFFRES POUR LES TRAVAUX SUR LE CHEMIN BAIE-DAVIS**

- CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil municipal ont résolu de présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local dans le Volet – Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL);
- CONSIDÉRANT QUE** la réalisation des travaux ne peut être faite en régie pour être admissible à la contribution financière du ministère et que ces travaux doivent être faits par un prestataire de services;

**CONSIDÉRANT QU'** il y aura lieu de lancer un appel d'offres, suite à l'acceptation de la demande par le ministère des Transports, aux entrepreneurs susceptibles de réaliser les travaux sur le chemin de la Baie-Davis;

**EN CONSÉQUENCE,** Madame la conseillère Madeleine Aumond, appuyée par Madame la conseillère Diane Marenger, propose et il est résolu par le conseil municipal de Délégation :

**D'AUTORISER** le directeur général et secrétaire-trésorier à lancer l'appel d'offres pour les travaux sur le chemin de la Baie-Davis conformément aux plans et devis des ingénieurs du Service de génie municipal de la MRCVG.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

#### **ADOPTÉE**

#### **RÉSOLUTION 2016-08-CMD9288**

#### **AUTORISATION DE LANCER L'APPEL D'OFFRES POUR LES TRAVAUX SUR LE CHEMIN FERME-JOSEPH**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil municipal ont résolu de présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) pour l'élaboration des plans et devis de travaux d'amélioration du réseau routier local de niveaux 1 et 2;

**CONSIDÉRANT QUE** l'élaboration des plans et devis de travaux d'amélioration du réseau routier local de niveaux 1 et 2 doit être fait par un prestataire de services et que le Service de génie municipal de la MRC en est un;

**CONSIDÉRANT QUE** la réalisation des travaux ne peut être faite en régie pour être admissible à la contribution financière du ministère et que ces travaux doivent être faits par un prestataire de services;

**CONSIDÉRANT QU'** il y aura lieu de lancer un appel d'offres, suite à l'acceptation de la demande par le ministère des Transports, aux entrepreneurs susceptibles de réaliser les travaux sur le chemin Ferme-Joseph;

**EN CONSÉQUENCE,** Monsieur le conseiller Michel Guy, appuyé par Madame la conseillère Diane Marenger, propose et il est résolu par le conseil municipal de Délégation :

**D'AUTORISER** le directeur général et secrétaire-trésorier à lancer l'appel d'offres pour les travaux sur le chemin de la Ferme-Joseph conformément aux plans et devis des ingénieurs du Service de génie municipal de la MRCVG.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

#### **ADOPTÉE**

#### **RÉSOLUTION 2016-08-CMD9289**

#### **MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION NO 2016-07-CMD9255**

**CONSIDÉRANT QU'** il y a lieu de modifier la résolution no 2016-07-CMD9255 concernant l'autorisation d'achat d'un rouleau pour la réparation et la compaction de l'asphalte;



- CONSIDÉRANT QUE** cet équipement n'était plus disponible chez le fournisseur au moment d'en faire l'achat;
- CONSIDÉRANT QU'** une plaque vibrante était disponible et moins dispendieuse que le rouleau et que cet équipement peut faire le travail de réparation de l'asphalte;
- EN CONSÉQUENCE,** Madame la conseillère Madeleine Aumond, appuyée par Monsieur le conseiller Michel Guy, propose et il est résolu par le conseil municipal de Déléage :
- DE MODIFIER** la résolution no 2016-07-CMD9255, afin d'autoriser/accepter l'achat de la plaque vibrante pour un montant de 2 830\$ plus taxes.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

***HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT***

**RÉSOLUTION 2016-08-CMD9290**

**ÉCOCENTRE – REMBOURSEMENT DE FACTURE POUR UN TRANSPORT EN SEPTEMBRE**

- CONSIDÉRANT QU'** il y a une demande pour la disposition des objets volumineux à l'automne malgré le fait qu'il est possible de mettre ces objets avec la cueillette régulière des ordures ménagères tout au long de l'année et que la municipalité préconise cette avenue;
- CONSIDÉRANT QUE** la municipalité désire encore cette année offrir à ses contribuables le remboursement de transport à l'écocentre d'objets volumineux encombrants en automne plutôt que de retrouver ces objets sur des terrains vagues dans la municipalité;
- EN CONSÉQUENCE,** Madame la conseillère Madeleine Aumond, appuyée par Monsieur le conseiller Denis Brazeau, propose et il est résolu par le conseil municipal de Déléage :
- DE REMBOURSER** aux contribuables de la municipalité de Déléage leur coupon de livraison daté du samedi 10 septembre 2016.
- Les conditions de remboursement sont les suivantes : un coupon de livraison par adresse pour un maximum d'une tonne de matière.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION 2016-08-CMD9291**

**MANDAT POUR L'ENTRETIEN DES POMPES DE LA STATION DE POMPAGE**

- CONSIDÉRANT QU'** une évaluation de la station de pompage a été réalisée et qu'il est recommandé de faire l'inspection des pompes et du panneau électrique;
- CONSIDÉRANT QUE** ces équipements sont des équipements de pointe et qu'ils requièrent une attention particulière;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entretien de ces équipements doit être fait par des professionnels en la matière;

**EN CONSÉQUENCE,** Monsieur le conseiller Gilles Jolivette, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Guy, propose et il est résolu par le conseil municipal de Délégation :

**DE MANDATER** l'entreprise Flygt pour la réparation et l'entretien des pompes de la station de pompage en débutant par la pompe supplémentaire qui est entreposée.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

### **ADOPTÉE**

#### **RÉSOLUTION 2016-08-CMD9292**

#### **ACCEPTATION DE LA PROGRAMMATION TECQ (RENOUVELLEMENT DES CONDUITES D'ÉGOUT RUE TREMBLAY, RÉJEAN ET RIVIÈRE-GATINEAU NORD)**

**CONSIDÉRANT QUE** l'auscultation des conduites d'égout est une priorité 2;

**CONSIDÉRANT QUE** le renouvellement des conduites d'égout est une priorité 3;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a procédé à l'auscultation de certaines de ses conduites d'égout;

**CONSIDÉRANT QUE** certaines conduites d'égout démontrent des déficiences importantes;

**CONSIDÉRANT QUE** le renouvellement de ces conduites d'égout est rendu nécessaire;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a décidé que si une rue faisait l'objet d'une intervention pour le renouvellement des conduites d'égout, il serait primordial de remplacer les conduites d'eau potable et les chaussées en même temps;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité s'est engagée par résolution à respecter les modalités du guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018 qui s'appliquent à elle par la résolution no 2014-09-CMD8745;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service de génie municipal de la MRCVG a soumis des bordereaux d'estimation pour les travaux de renouvellement des conduites d'eau potable, d'égout et de la chaussée à réaliser sur les rues Tremblay, Réjean et le chemin de la Rivière-Gatineau Nord;

**EN CONSÉQUENCE,** Monsieur le conseiller Gilles Jolivette, appuyé par Madame la conseillère Diane Marenger, propose et il est résolu par le conseil municipal de Délégation :

**D'ACCEPTER** la programmation TECQ, priorité 3, pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égout et des chaussées pour les rues Tremblay et Réjean et le chemin de la Rivière-Gatineau Nord incluant l'auscultation de ces conduites d'égout priorité 2.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION 2016-08-CMD9293**

**DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME FEPTU – RUE JEAN ET DUFOR**

- CONSIDÉRANT QUE** les projets admissibles doivent être des immobilisations visant les infrastructures d'eau potable, d'eaux usées ou d'eaux pluviales et que pour être admissible, un projet doit comprendre le service à des résidences principales;
- CONSIDÉRANT QUE** l'auscultation des conduites des rues Jean et Dufour démontrent des déficiences importantes;
- CONSIDÉRANT QUE** les infrastructures d'eau potable, d'eaux usées et d'eaux pluviales des rues Jean et Dufour doivent être réhabilitées ou remplacées et qu'ils desservent les résidences principales;
- CONSIDÉRANT QUE** la municipalité s'engage à respecter les modalités d'application du programme;
- CONSIDÉRANT QUE** la réalisation des travaux à forfait ou en régie est admissible;
- CONSIDÉRANT QUE** les estimations préliminaires ont été réalisées par le Service de génie municipal de la MRCVG;
- EN CONSÉQUENCE,** Monsieur le conseiller Hugo Morin, appuyé par Monsieur le conseiller Gilles Jolivette, propose et il est résolu par le conseil municipal de Délégation :
- DE FAIRE** une demande de subvention dans le cadre du programme (FEPTU) pour les infrastructures d'eau potable et d'eaux usées des rues Jean et Dufour.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION 2016-08-CMD9294**

**AUTORISATION DE LANCER L'APPEL D'OFFRES POUR LES TRAVAUX DE LA PROGRAMMATION TECQ – RUE TREMBLAY, RÉJEAN ET RIVIÈRE-GATINEAU NORD**

- CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil municipal ont résolu d'accepter la programmation TECQ pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égout et de la chaussée pour les rues Tremblay et Réjean et le chemin de la Rivière-Gatineau Nord;
- CONSIDÉRANT QUE** la municipalité s'est engagée à respecter les modalités d'applications du programme;
- CONSIDÉRANT QUE** pour être admissibles à la programmation TECQ, les travaux doivent être faits à forfait par des entrepreneurs;
- CONSIDÉRANT QU'** il y a lieu de lancer un appel d'offres pour la réalisation des travaux sur les rues Tremblay et Réjean et sur le chemin de la Rivière-Gatineau Nord;

**EN CONSÉQUENCE,** Madame la conseillère Madeleine Aumond, appuyée par Monsieur le conseiller Michel Guy, propose et il est résolu par le conseil municipal de Délage :

**D'AUTORISER** le directeur général et secrétaire-trésorier à lancer un appel d'offres pour les travaux de renouvellement des conduites d'eau potable, d'égout et de la chaussée sur les rues Tremblay et Réjean et sur le chemin Rivière-Gatineau Nord dans le cadre de la programmation TECQ.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION 2016-08-CMD9295**

**AUTORISATION DE LANCER L'APPEL D'OFFRES POUR LES TRAVAUX DU PROGRAMME (FEPTU) – RUE JEAN ET DUFOUR**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil municipal ont résolu de faire une demande de subvention dans le cadre du programme (FEPTU) pour des travaux visant les infrastructures d'eau potable, d'eaux usées ou d'eaux pluviales pour les rues Jean et Dufour;

**CONSIDÉRANT QU'** il y aura lieu de lancer un appel d'offres, suite à l'acceptation de la demande de subvention faite au programme (FEPTU);

**EN CONSÉQUENCE,** Madame la conseillère Diane Marenger, appuyée par Madame la conseillère Madeleine Aumond, propose et il est résolu par le conseil municipal de Délage :

**D'AUTORISER** le directeur général et secrétaire-trésorier à lancer un appel d'offres pour les travaux visant les infrastructures d'eau potable, d'eaux usées ou d'eaux pluviales sur les rues Jean et Dufour dans le cadre du programme (FEPTU).

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

***SANTÉ ET BIEN-ÊTRE***

**RÉSOLUTION 2016-08-CMD9296**

**TABLE DE CONCERTATION DES AÎNÉS ET RETRAITÉS VG – DEMANDE D'APPUI POUR UNE DEMANDE DE FINANCEMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Délage souhaite soutenir la demande de financement de la Table de concertation des aînés et retraités de la Vallée-de-la-Gatineau pour le programme Nouveaux-Horizons;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Délage souhaite contribuer au projet présenté par la Table de concertation des aînés et retraités de la Vallée-de-la-Gatineau visant à inciter les aînés à participer à la vie de leur collectivité, appuyer la participation et l'inclusion sociale de ceux-ci, promouvoir le bénévolat et sensibiliser aux mauvais traitements envers les aînés :

**EN CONSÉQUENCE,** Madame la conseillère Madeleine Aumond, appuyée par Monsieur le conseiller Gilles Jolivette, propose et il est résolu par le conseil municipal de Délégé :

**D'APPUYER** la Table de concertation des aînés et retraités de la Vallée-de-la-Gatineau dans sa demande de financement au programme Nouveaux-Horizons.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

## ***AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT***

### **RÉSOLUTION 2016-08-CMD9297**

#### **AVIS MUNICIPAL POUR LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE LA MRCVG**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRCVG a déposé son premier projet du schéma d'aménagement et de développement;

**CONSIDÉRANT QUE** chacune des municipalités de la MRCVG doit déposer auprès de celle-ci un avis municipal dans les délais prescrits;

**CONSIDÉRANT** les points soulevés dans le rapport reçu, les membres du conseil ont certaines préoccupations face au premier projet du schéma d'aménagement et développement de la MRCVG;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a confié à T.A.G. Consultants la rédaction d'un avis municipal sur le premier projet de schéma d'aménagement et développement de la MRCVG;

**EN CONSÉQUENCE,** Monsieur le conseiller Michel Guy, appuyé par Monsieur le conseiller Hugo Morin, propose et il est résolu par le conseil municipal de Délégé :

**D'ACCEPTER** l'avis municipal préparé par T.A.G. Consultants.

**DE TRANSMETTRE** à la MRCVG cet avis suite à sa demande.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

## ***VARIA***

Information demandée par Monsieur le conseiller Denis Brazeau, celui-ci demande de la transparence dans le dossier de l'accès public au lac 31-Milles afin de connaître les coûts exacts liés à ce projet.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur Henri-Claude Gagnon, directeur général et secrétaire-trésorier assure le suivi de la période de questions du 5 juillet 2016.

Monsieur le maire invite les personnes présentes à la période de questions.

**RÉSOLUTION 2016-08-CMD9298**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la conseillère Madeleine Aumond appuyée par Monsieur le conseiller Denis Brazeau propose de lever la présente séance ordinaire à 22h50.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

***CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS***

*Je, soussigné Henri-Claude Gagnon, directeur général, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.*

\_\_\_\_\_  
*Henri-Claude Gagnon*

Pour les résolutions : 2016-08-CDM9276, 9277, 9278, 9279, 9283, 9290, 9291, 9292.

*Je, Bernard Cayen, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.*

\_\_\_\_\_  
Bernard Cayen  
Maire

\_\_\_\_\_  
Henri-Claude Gagnon  
Directeur général et secrétaire-trésorier